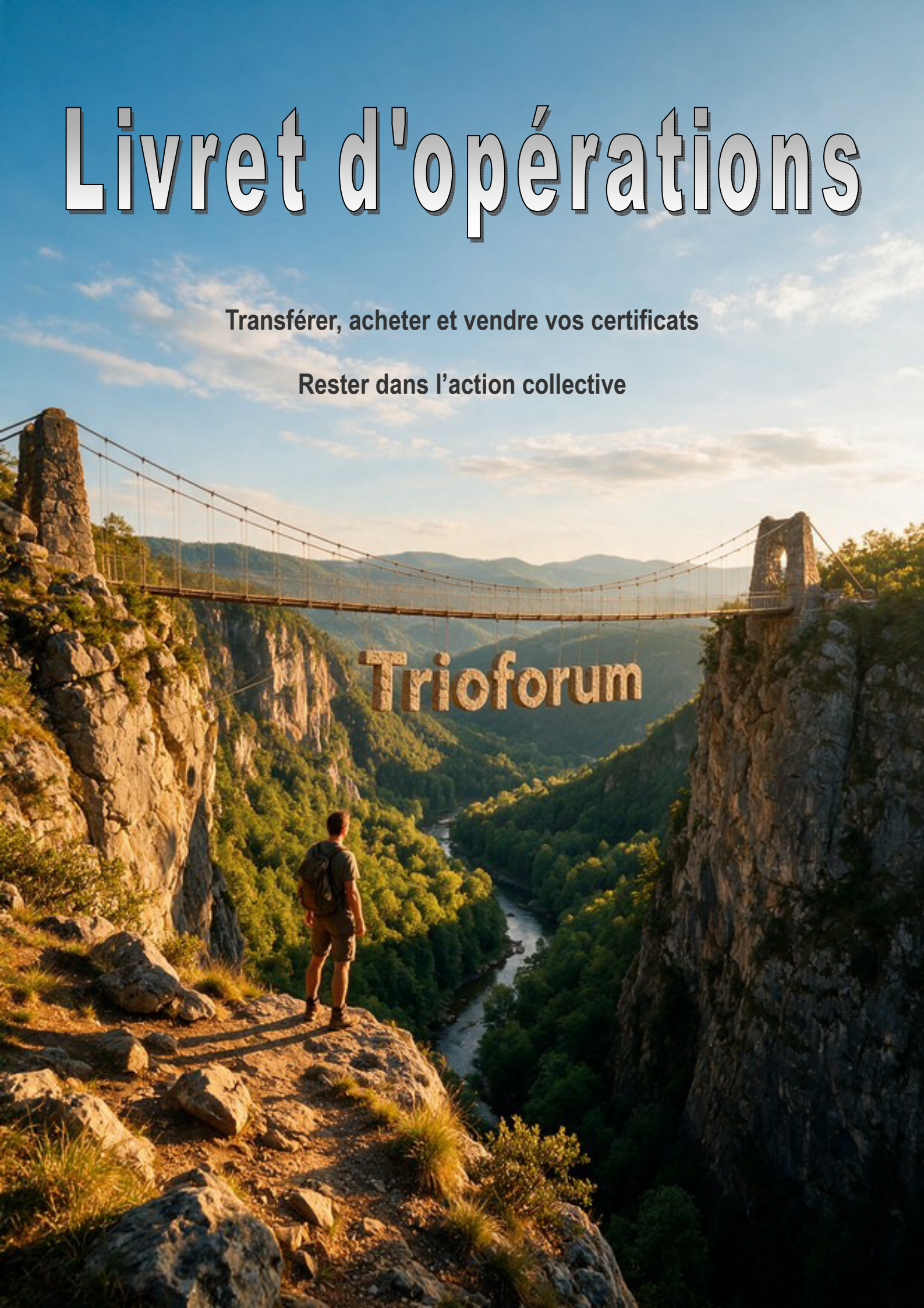


Livret d'opérations

Transférer, acheter et vendre vos certificats

Rester dans l'action collective

A person with a backpack stands on a rocky cliff, looking out over a deep valley. A suspension bridge spans the valley in the background. The word "Trioforum" is superimposed in the center of the image.

Trioforum

SOMMAIRE

(pages)

3 - Introduction

4 - Transférer ses titres ?

4 - La situation

5 - La procédure - vos certificats sont :

5 - sur un compte-titres Triodos

6 - enregistrés chez Captin

6 - sur un compte de transaction Captin

6 - quelque part, mais où ?

8 - Acheter, vendre, conserver ?

9 - Des questions à se poser ?

10 - Comment effectuer une opération en certificats ?

11 - Schéma de vente sur Euronext

12 - Vendre et rester dans l'action collective

13 Lettre-type pour Triodos

14 - Expériences

15 - Opt-in et opt-out bloqués ?

16 - Et si vous êtes satisfait...

Le petit truc en plus

Les liens vers les sites internet renseignés dans cette brochure sont encadrés. Cliquez simplement dessus pour accéder aux pages souhaitées.

DISCLAIMER :

Ce manuel est destiné à faciliter la vie administrative de nos membres et clients. Nous évoquons en ce sens des institutions financières avec lesquelles nous n'avons strictement aucun lien ni avantage, à l'exception bien sûr du bureau de courtage Ligne bleue. Le présent manuel n'est pas donné à titre personnel, n'est pas un conseil en placement et ne vise pas à placer de l'argent dans un instrument financier spécifique. Cette démarche doit être faite avec votre intermédiaire qui prendra les mesures opportunes pour déterminer votre profil d'investisseur et vérifier avec vous qu'un placement soit le plus adéquat par rapport à votre situation patrimoniale et sociale.

Copyrights

Editeur : Bernard Poncé. Bouge, septembre 2026. © Toute copie, transformation ou utilisation de cet ouvrage est interdite sans autorisation écrite de l'auteur. © Images : Freepik / Magnific. N'hésitez pas à me faire part de vos commentaires et suggestions (de rectification) à l'adresse : bernard@trioforum.be.

Introduction

Outre les problèmes judiciaires liés aux certificats d'actions, les décisions de la banque ont amené les détenteurs à devoir résoudre plusieurs problèmes dès lors qu'il s'est agi de pouvoir gérer les titres détenus.

En effet, suivant leur lieu de repos, il faudra pour les vendre d'abord les transférer vers un havre plus utile que le compte-titres Triodos. La procédure va dépendre de la situation. Les candidats à l'achat auront eux plus de facilité à satisfaire leurs envies, pour autant qu'ils disposent d'un compte-titres dans une autre institution que Triodos.

Nous avons aussi noté que certaines opérations n'allaient pas sans mal et demandaient une vigilance accrue de la part des détenteurs.

Enfin, certains se demandent si vendre n'équivaut pas à sortir de l'action collective. Disons-le de suite : c'est non. Vous pouvez vendre, mais nous recommandons fortement de suivre une procédure spécifique expliquée dans ces pages.

Pour tous ces problèmes et questionnements, ce manuel apporte des solutions concrètes.

Vous pourrez bien sûr nous partager vos expériences, mais en cas de doutes, comme à l'accoutumée, nous vous invitons à lire d'abord notre prose avant de nous demander des réponses qu'on trouvera ici pour autant qu'on sache lire. Oui, c'est de l'humour caustique. Et non, il ne vient pas de nulle part...

Bernard Poncé



1. Transférer ses titres ?

Transférer ses certificats n'est pas une obligation... si l'on ne souhaite rien faire. Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez arrêter votre lecture et la reprendre le jour où vous souhaitez vendre vos titres, ou éventuellement en acheter.

Si vous voulez vous défaire de vos avoirs lésés, alors ce manuel va vous rendre de grands services.

LA SITUATION

Comme de nombreux détenteurs le savent, la Banque leur a antérieurement fait croire (grâce à une communication alambiquée, stressante et incomplète) que leurs certificats seraient bien plus heureux chez Captin que chez elle. C'est ainsi que beaucoup (trop) de détenteurs se retrouvent :

- soit avec un compte-titres Captin qu'ils n'utilisent pas et dont ils n'ont rien à faire.
- soit avec une inscription dans le registre Captin, mais sans compte de transaction

Et comme la banque a "oublié" de préciser que c'était un *one-way ticket*, les premiers sont coincés, les seconds sont perdus. Charmant.

La chose ne serait pas trop ennuyeuse si pour ceux qui ont fait les démarches jusqu'au bout les certificats n'étaient pas logés sur un compte-titres étranger. De ce fait, des obligations fiscales subsistent. Et de plus, nous apprenons que la période de grâce touche à sa fin. Il semble que 2027 verra les titres déposés chez Captin grevés de frais divers.

D'autres ont par contre résisté à l'appel des sirènes et ont conservé leurs certificats sur un compte-titres Triodos. Mais le compte-titres Triodos n'est qu'un lieu de dépôt : impossible de vendre ou d'acheter des certificats par ce biais. Idem pour ceux qui, chez Captin, ne sont qu'enregistrés, sans avoir ouvert de compte de transaction.

Bref, pour gérer vos certificats, vous allez devoir opérer des manipulations en fonction de votre situation.



IMPORTANT : N'OUBLIEZ PAS DE CLÔTURER VOTRE COMPTE-TITRES !

Dans tous les cas de transfert, si vous n'avez plus besoin du compte-titres de départ, n'oubliez pas d'en demander la clôture en même temps que le transfert ! Elle n'est en effet pas automatique.

LA PROCÉDURE

A. Vous devez tout d'abord savoir où sont tenus vos certificats

Mes titres sont chez	Compte de transaction	Allez au point	Page
TRIODOS	/	1	5
CAPTIN	SANS	2	6
CAPTIN	AVEC	3	6
JE NE SAIS PAS	/	4	6 et 7

1. Compte-titres Triodos

a. Ouvrir un autre compte-titres

Vous devez d'abord ouvrir un compte-titres dans une autre institution. Une liste est disponible sur le site de Triodos : <https://www.triodos.com/en/investor-relations/euronext-listing>. Le choix est libre mais nous conseillons un intermédiaire belge pour éviter une déclaration de compte étranger.

Le nouveau compte-titres peut évidemment être un compte-titres existant dans votre institution bancaire ou un compte à ouvrir. La première formule a l'avantage de la simplicité. La seconde permet d'aller chercher un intermédiaire à frais nuls ou réduits.

Quoi qu'il en soit, un élément est important : le compte de réception doit avoir le même nom que le compte de sortie !

b. Procéder au transfert

Vous devrez ensuite remplir un ordre de transfert à l'aide d'un formulaire spécifique que vous pouvez télécharger sur le site du Trioforum ou celui de la banque (<https://trioforum.be/wp-content/uploads/2026/05/Transfert-Triodos-FR.pdf>). Ce formulaire peut être rempli sur PC avant impression pour signature. Toutes les explications nécessaires sont sur le document et reconnaissons que pour une fois, c'est clair.

Il faudra ensuite le renvoyer par mail à l'adresse transactions@triodos.be. Le transfert prend 2 à 3 semaines. On notera que dans ce cas précis, la banque ne fait plus la fine bouche et accepte un ordre par mail. Essayez de faire la même chose avec un transfert de fonds, et vous verrez la réaction... Deux poids, deux mesures ! Il est évident qu'ici, la banque facilite l'émigration. Ce n'est pas pour rien.

Notez qu'il n'est pas indiqué d'adresse postale, mais si vous ne disposez pas de scanner, vous pourrez envoyer le document par poste à l'adresse de Triodos Belgique, Boulevard Baudouin 31/5, 1000 Bruxelles. La banque ne pourra pas refuser l'ordre mais l'opération sera plus longue, évidemment.

2. Captin, sans compte de transaction

Vous avez antérieurement accepté l'enregistrement chez Captin, suite aux pressions de Triodos, mais sans jamais avoir ouvert un compte de transaction ? Alors, la procédure est la même qu'au point 1, page 5.

3. Captin, avec un compte de transaction

Dans ce cas, si vous souhaitez vendre tous vos certificats, nous vous conseillons de la faire via la plate forme de vente de Captin, tout simplement parce que c'est le plus facile !

Si vous souhaitez conserver vos titres, vous pouvez néanmoins demander à Captin de les transférer, pour des raisons fiscales (plus de déclaration de compte à l'étranger) ou parce que vous avez déjà des titres en portefeuille en Belgique et que vous souhaitez tout rassembler à un seul endroit. Suivez alors les instructions données par Captin sur son site : <https://support.captin.com/hc/fr-be/articles/27897138022557-Comment-transf%C3%A9rer-mon-portefeuille-de-certificats-vers-une-autre-banque-ou-un-autre-courtier>.

4. Mais où sont vos titres ? (voyez d'abord le cadre vert en bas de page 7)

Il est parfois difficile de savoir où sont logés les certificats Triodos. Cela provient d'une conjugaison de communications complètement affolantes de la part de la banque, du passage forcé de l'envoi des extraits de banque du format papier au format pdf / internet, et d'une difficile compréhension des mécaniques financières par nombre de clients.

Résultat : certains n'ont plus du tout idée d'où sont leurs titres. Pour le savoir, il faut procéder par ordre.

A. Chez Triodos ?

Tout d'abord, vérifiez si vous disposez d'une connexion internet banking Triodos. Attention : nous évoquons bien ici l'internet banking (IB) via PC, pas l'application via gsm !

Si vous n'en disposez pas et que vous êtes certain d'avoir encore un compte Triodos, demandez à la banque de recevoir un code d'accès IB. Vous trouverez toutes les infos nécessaires à l'adresse <https://www.triodos.be/fr/aide-et-contact/online-banking>. Notez que l'ouverture de cet accès se fait... via l'app !

Si vous ne disposez pas de PC et/ou de gsm, contactez la banque pour expliquer le problème : 02/5482800 - 9.00 à 13.00. Nous vous souhaitons déjà bon courage.

Lorsque vous aurez la possibilité d'accéder à l'IB de Triodos, connectez-vous.

1. En page d'accueil, cliquez en colonne de gauche sur le libellé « Aperçus périodiques »
2. Si vous avez plusieurs comptes-titres, choisissez celui dont vous voulez tirer les relevés.
3. Cliquez sur le bouton « Télécharger » du dernier aperçu disponible.
4. En page 2 du document, si vous voyez la mention des certificats, c'est qu'ils sont tenus chez Triodos. Cette mention vaut aussi si vous êtes simplement enregistrés chez Captin, SANS compte de transaction. Retournez maintenant au point 1, page 5 de ce manuel.

À défaut, vos titres sont soit chez Captin, soit déjà dans une autre institution.



B. Chez Captin ?

Si vos certificats ne sont pas sur un compte-titres Triodos et si vous ne disposez pas d'un compte de transaction chez Captin, pas la peine de continuer, ils sont ailleurs. Continuez au point C ci-dessous.

Si vous disposez d'un compte de transaction Captin, normalement, vous devriez le savoir ou au moins vous en souvenir. En effet, la procédure d'ouverture est telle qu'il est quasi impossible d'oublier qu'on est passé sous les fourches caudines.

Dès lors, vous devriez disposer d'un accès internet banking spécifique à Captin. Retrouvez vos codes et vérifiez la tenue de vos titres sur ce compte hollandais :

- S'ils y sont, vous pouvez utiliser votre compte de transaction pour vendre.
- S'ils n'y sont pas, c'est que vous les avez déjà vendus et nous vous conseillons de consulter un spécialiste en thérapie mémorielle.

En effet, toute personne ayant ouvert un compte de transaction a vu automatiquement le transfert de ses titres enregistrés vers ce compte. Vous pouvez refermer ce manuel.

C. Ailleurs ?

Si les deux premières solutions ne donnent rien, c'est que vos titres ont déjà été transférés et déposés sur un compte-titres tenu dans une institution externe. Cela peut être votre banque classique en Belgique ou un autre intermédiaire.

Quoi qu'il en soit, vous pouvez vérifier facilement la chose en vous connectant à votre internet banking local. Mais franchement, si vous devez le faire pour savoir où sont vos certificats, il faudra vraiment se poser des questions quant à votre sens aigu de la gestion patrimoniale.

Pour savoir rapidement où sont vos titres, procédez en méthode inversée et répondez aux questions suivantes :

1. Avez-vous un compte-titres dans une banque classique ? OUI → 2 NON → 3
2. Y avez-vous vos certificats ? OUI → 5 NON → 3
3. Avez-vous un compte de transaction Captin ? OUI → 5 NON → 4
4. Avez-vous un compte-titres Triodos ? OUI → 5 NON → 6
5. Vous avez trouvé vos titres !
6. Vous avez vendu vos titres ou vous avez un vrai problème.

2. Acheter, vendre, conserver ?

Que pouvez-vous faire avec vos certificats ?

Tout dépend de leur lieu de conservation. S'ils sont sur un compte-titres Triodos, vous ne pourrez que les conserver ou les transférer. S'ils sont ailleurs, vous pourrez en plus les vendre ou en acheter de nouveau.

Vous êtes nombreux à nous poser la question de savoir ce qu'il convient de faire et en cas de vente quelles implications cela aurait sur notre action en justice.

En tant qu'association, nous ne souhaitons pas nous prononcer sur l'opportunité de conserver, vendre ou acheter des certificats. Ce rôle revient à votre conseiller financier. Voyez aussi le cadre bleu ci-dessous.

Toutefois, nous vous invitons à vous pencher sur les questions données en vrac en page 9. Elles pourront vous donner matière à réflexion et à décision.



À la recherche d'un conseil ?

Vous recherchez un avis professionnel ? Vous pouvez contacter Bernard Poncé, l'animateur du Trioforum. Il est courtier en assurance placement et a été pendant 26 ans agent Triodos. Il est habilité à donner du conseil en placements. 0494/725753 – info@lignebleue.biz - www.lignebleue.biz. Voyez aussi page 16.

DES QUESTIONS À SE POSER ?

- *Sur un plan de durabilité, la présence de Triodos sur une place boursière traditionnelle n'est-elle pas en porte-à-faux avec une cotation interne (VNI) ? Les principes fondamentaux de durabilité cadrent-ils avec l'esprit de marché capitaliste ?*
- *Combien de détenteurs historiques se reconnaissent-ils dans le principe d'une cotation boursière auquel ils n'ont pas adhéré ? Conserver des certificats, n'est-ce pas valider implicitement un management par qui ils estiment avoir été floués ?*
- *Acheter ou conserver une action Triodos, est-ce encore un moyen de financer la Banque alors qu'on achète et ne vend qu'entre tierces personnes ?*
- *L'aspect spéculatif du marché peut-il rebuter des détenteurs historiquement qualifiés de bons gestionnaires de famille et peu habitués à la chose boursière ?*
- *Une OPA pourrait dynamiser le cours. Qui pourrait acheter ? Quel est le pourcentage de chance que cela arrive, et dans combien de temps ?*
- *Ne vaut-il pas mieux vendre et investir dans un produit durable plus rentable ? Ou vaut-il mieux suivre l'avis émis par le management stipulant qu'à moyen à long terme, le cours allait se stabiliser ?*
- *La banque a opté pour une politique de dividende plus élevée. Cela a une incidence sur une décision d'achat ou de vente. Après une période marquée par des dépenses exceptionnelles, pour un investisseur passif amateur de dividendes, le cours actuel n'est-il pas une aubaine pour obtenir une rente élevée à bon compte ?*
- *Nombreux sont ceux qui ont accumulé dégoût et rejet de pratiques qu'ils n'acceptent pas, en contradiction avec leurs valeurs humaines. Ces personnes ne risquent-elles pas de vendre au fil du temps, par lassitude, et donc peser durablement (sic !) sur le cours ?*
- *Combien de temps les détenteurs fortement investis en certificats pourront-ils attendre avant de devoir vendre par nécessité ?*
- *De nouveaux acheteurs pourraient faire pencher la balance. Mais compte tenu des règles de marché, la banque ne peut pousser ceux-ci dans le dos. Elle ne peut le faire qu'en montrant des résultats probants. Le seront-ils à l'avenir ?*
- *Pour un investisseur patient, le cours actuel n'est-il pas une opportunité pour accumuler des titres à bon compte ?*
- *Vu les cours en dents de scie, n'est-il pas opportun d'agir spéculativement ? Quelle est l'âme des nouveaux actionnaires ? Le loup n'est-il pas entré dans la bergerie ?*
- *Ajoutez votre question :*

**Suivez
le cours de bourse
en cliquant ici**

EURONEXT AMSTERDAM
NL0010407946 - STOCK

TRIO
LISTED
EURONEXT



COMMENT EFFECTUER UNE OPÉRATION EN CERTIFICATS ?

Plusieurs membres nous ont contacté pour savoir comment vendre leurs certificats. Effectivement, pour les banquiers et autres intermédiaires financiers, la chose paraît simple et naturelle. Pour le commun des mortels, c'est-à-dire de nombreux détenteurs, c'est loin d'être une évidence.

La question se pose d'ailleurs aussi pour ceux qui souhaitent acheter. Convenons juste qu'il est probable que ce ne soit pas le plus grand nombre de nos membres, ceux-ci ayant été largement refroidis par les pratiques d'un management retors et par une cotation boursière qui ne leur convient pas.

Ceci étant, pour effectuer une opération sur vos titres, nous devons vous renvoyer vers votre opérateur. Vu la multitude d'intervenants, il nous est impossible de détailler toutes les procédures de chaque institution. Mais une chose reviendra quasiment tout le temps : la gestion d'un compte-titres via une application ou un internet banking est généralement très simple. Acheter ou vendre se fait très facilement et de manière sécurisée. En cas de blocage, contactez votre intermédiaire ou votre robot habituel.

On notera quand même que si vous donnez un ordre de vendre sans spécifications, l'opération sera passée au cours qui suit votre confirmation, ou éventuellement en fin de journée (cours de clôture).

Normalement, vous pouvez aussi donner un ordre limité, tant à la vente qu'à l'achat. C'est à dire que vous définissez dans votre ordre un cours en-dessous duquel vous ne voulez pas vendre ou au-dessus duquel vous ne coulez pas acheter. Cet ordre limité est maintenu pendant un certain temps (fin d'année, par exemple).

Pour tous les détails pratiques et savoir ce qui est possible ou pas, contactez votre institution.

Attention à la taxe sur plus-values !

Certaines institutions semblent imputer une valeur théorique de 0 € lors d'un transfert de titres. De ce fait, lors d'une vente, la taxe sur plus-values (TPV) est calculée... sur l'entièreté de la vente ! Bonjour les dégâts !

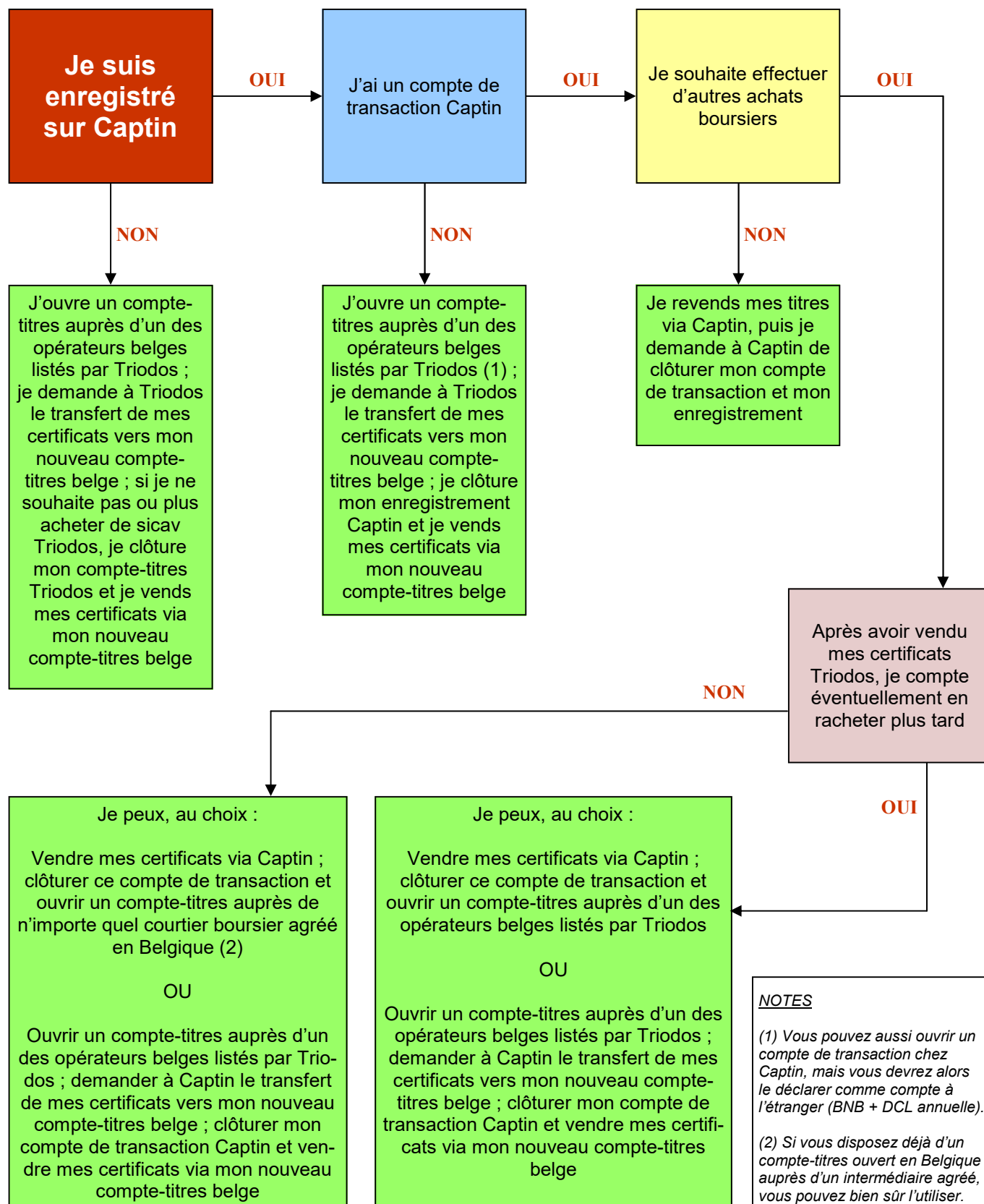
Nous vous invitons donc après un transfert à communiquer à la banque de réception :

- au mieux la valeur de vos titres et leur(s) date(s) d'achat, si cela est possible*
- au moins bien, la valeur du certificat au 31/12/2025, pour le calcul de la TPV. Mais vous serez perdant, vu la hausse de cours !*

Pour plus d'infos sur la TPV, nous vous renvoyons sur le site www.lignebleue.biz.

CERTIFICATS TRIODOS

SCHEMA DE VENTE SUR EURONEXT



3. Vendre et rester dans l'action collective

Vais-je perdre mes droits en justice si je vends mes certificats ? Voilà une question qui nous revient régulièrement. **La réponse est NON.**

Vous pouvez bien sûr vendre vos titres et continuer à faire partie de l'action en justice. Imaginez que vous ayez un accident de voiture et que vous assigniez le conducteur adverse en justice. Après un an, tous les constats ont été faits par les experts. Comme vous avez besoin de sous pour payer votre avocat, vous vendez la voiture. Est-ce pour cela que votre action en justice s'éteint ? Poser la question, c'est y répondre.

Donc, oui, vous pouvez vendre vos titres, mais nous vous suggérons fortement de suivre notre procédure en trois temps :

1. ÉCRIVEZ À LA BANQUE

Envoyez le document disponible en page 13 à la Banque Triodos, soit :

- par poste (voir adresse sur document), avec accusé de réception si vous le souhaitez (*),
- par mail à l'adresse info@triodos.be et copie à investor.relations@triodos.com, avec accusé de réception,
- par message privé envoyé via votre internet banking Triodos.

(*) L'envoi par recommandé n'est pas obligatoire. Il semble que PostNL délivre un accusé de réception même sur les envois simples, via track & trace.

2. VENDEZ : Passez votre ordre chez votre intermédiaire.

3. ÉCRIVEZ À NOTRE AVOCAT

Pour autant que vous soyez membre de l'action collective, envoyez une communication à notre avocat à l'adresse mail : secretariat@watt.legal. En sujet du mail, indiquez la mention "Trioforum – Droits après vente".

Dans le corps de courriel, copiez le texte ci-dessous :

Maître,

J'ai procédé à la vente de mes certificats Triodos. Vous trouverez en PJ l'extrait bancaire qui donne le détail de l'opération. Veuillez noter cette vente ne modifie en rien ma participation à l'action collective. En ce sens, j'ai envoyé à la banque le courrier modèle proposé par le Trioforum sur son site afin de conserver mes droits de justice.

Cordialement,

(Nom – prénom – adresse – téléphone - mail)

Ajoutez en pièce jointe l'extrait bancaire prouvant la vente et le prix reçu.



À l'attention de :

Banque Triodos – Boulevard Baudouin 31/5 à 1000 Bruxelles.

Objet : Réserve de droits en cas de vente de certificats

Madame, Monsieur,

Je me vois dans l'obligation de vendre tout ou partie de mes certificats de la Banque Triodos.

Toutefois, je n'accepte expressément pas la perte en capital que je subirais du fait que le prix de transaction auquel je vends mes certificats à un moment donné s'écarte négativement d'un prix basé sur la valeur intrinsèque de la Banque Triodos que j'aurais réalisé si j'avais négocié via le système de trading interne d'application jusqu'en 2020.

La Banque Triodos a décidé unilatéralement de changer la façon de négocier ses certificats, créant ainsi une situation dans laquelle la vente en bourse est actuellement le seul moyen pour moi d'opérer une transaction en certificats.

Je ne crois pas qu'il soit juste qu'en tant que titulaire d'un certificat, je subisse un préjudice à la suite d'une décision unilatérale et arbitraire de modifier aussi fondamentalement la méthode de détermination du prix de transaction des certificats.

N'ayant pu avoir d'influence dans le processus malgré la volonté affichée de la Banque d'être à l'écoute des détenteurs de certificats, j'estime qu'elle a agi par abus de pouvoir. Je tiens donc la banque responsable du préjudice que j'ai subi ou pourrais subir à tout moment et me suis réservé et / ou me réserve à l'avenir tous les droits de le recouvrer auprès de la banque par le biais d'une procédure civile, d'une action collective, d'une négociation interne ou tout autre moyen légal.

Cordialement,

Fait à

, le

Nom :

Prénom :

Adresse :

Signature :



4. Expériences

C'est rien de dire que Triodos nous a mis dans la panade, y compris pour devoir se débrouiller pour le transfert de titres et plus si affinités. Parce qu'en plus des complications administratives, d'autres viennent s'ajouter; Nous rapportons ici les expériences qui nous ont été communiquées.

- Le transfert de titres s'accompagne parfois d'une évaluation de valeur totalement fantaisiste de la part de la banque réceptrice. Cela aura un impact certain lors d'une vente. Voyez le cadre orange en page 10.
- Un membre nous signale avoir eu des problèmes avec Captin pour son transfert. *« J'ai dû les relancer 3 fois avant d'avoir un simple accusé de réception. Mon compte n'est toujours pas fermé à ce jour (après plus de 2 mois). Je n'ai pas reçu de leur part d'information concernant le coût de transfert »*. Nous pouvons comprendre les réticences de Captin dans le cadre de la gestion de comptes des détenteurs étrangers, en ce sens que cette petite société a été le gros dindon de la farce que nous a jouée Triodos. Dès lors, conseillons à ceux qui souhaitent quitter Captin de ne pas s'y prendre trop tard. S'ils doivent passer une année fiscale de plus avec un compte étranger, ils en seront pénalisés, administrativement s'entend.
- Il est possible de donner mandat à certaines institutions pour qu'elles se chargent du transfert de vos titres. Ce service peut toutefois être payant et il semble que Captin n'accepte pas les mandats ! Si cette information se révèle exacte, on est en droit de se poser des questions sur la validité juridique de ce refus ! Si vos titres sont chez Triodos, le formulaire de transfert (voir page 5) est franchement suffisamment clair que pour ne pas s'ennuyer à passer par quelqu'un d'autre.
- Un retour d'expérience compte commun : *« Nous confirmons avoir transféré en 8 jours nos titres de Captin à notre banque. Nous avons nos certificats sur un compte commun Captin. Dans ce cas, Il est nécessaire de faire le transfert vers un compte commun d'une autre banque. Captin ne voulait pas le transférer vers un compte individuel et ne voulait pas changer notre compte commun en compte individuel. Ce fut long. Merci Triodos ! Il ne nous reste plus qu'à fermer notre compte Captin »*.

5. Opt-in et opt-out bloqués ?

Si vous vendez vos titres, aurez-vous encore le choix (après le 1er septembre 2026) de choisir entre opt-in et opt-out ?

La question est fondamentale car vu le cours d'achat réel et le fait que les banques prennent d'abord la valeur par défaut au 31/12/25 pour calculer la taxe sur les plus-values, si vous vendez à 40 €, votre intermédiaire va prélever automatiquement une taxe de 10 € sur le gain réalisé depuis ce fameux 31/12/25 ! Or, nous savons tous parfaitement que votre valeur d'achat réelle est supérieure !

Dès lors, si vous êtes encore chez Triodos, lors du transfert de vos titres, nous vous conseillons de signaler à la banque d'arrivée la valeur d'achat réelle de vos titres (avec les preuves adéquates). Et cela fait, de laisser la banque appliquer l'opt-in, sachant qu'il n'y aura aucune plus-value, et donc, aucune taxe, et dès aucune démarche administrative à faire dans la déclaration d'impôts de 2027 !

Si vous ne pouvez prouver la valeur réelle ou si votre banque fait la sourde oreille en indiquant qu'elle ne peut prendre que la valeur au 31/12/25 et qu'il vous appartiendra de signaler la valeur réelle dans votre déclaration 2027, signalez directement à la banque votre choix d'opt-out. Vous éviterez ainsi de payer une taxe à récupérer ensuite via l'exonération des 10.000 €.

Si vous êtes chez Captin, le problème de valeur réelle ne devrait pas se poser, cette institution étant normalement au courant. Elle appliquera par contre l'opt-out, comme toute institution étrangère. Il faudra donc bien veiller à conserver vos documents de vente et à prouver la valeur d'achat avec les documents de Triodos et où Captin. Nous ne savons pas à l'heure d'écrire cet article si Captin établira une attestation pour les impôts 2027.

Compte tenu des flous existants quant à certaines procédures, nous invitons nos lecteurs à nous faire part de leurs expériences en la matière.



6. Et si vous êtes satisfait...



Le présent ouvrage n'est qu'une partie de l'iceberg que représente la défense des intérêts des détenteurs de certificats. Sa réalisation bénévole a été possible grâce aux revenus de mon activité professionnelle sans lesquels je n'aurais tout simplement pas pu organiser la défense et l'information des membres du Trioforum.

Si mes efforts ont pu vous apporter quelques satisfactions, vous pourrez les valoriser en vous intéressant aux propositions d'épargne et placements (notamment durables) de mon bureau Ligne Bleue, actif en Wallonie et à Bruxelles. Il y sûrement à parier que vous découvrirez sur mon site plus d'un article intéressant.

Quel que soit votre patrimoine, votre confiance pourra y rencontrer les mêmes ardeur, originalité, service et humanité que je mets dans notre association, l'expérience, la disponibilité et le didactisme en plus. Ce n'est pas si fréquent, avouons-le.

Merci d'avance pour votre soutien.

Bernard Poncé - www.lignebleue.biz

